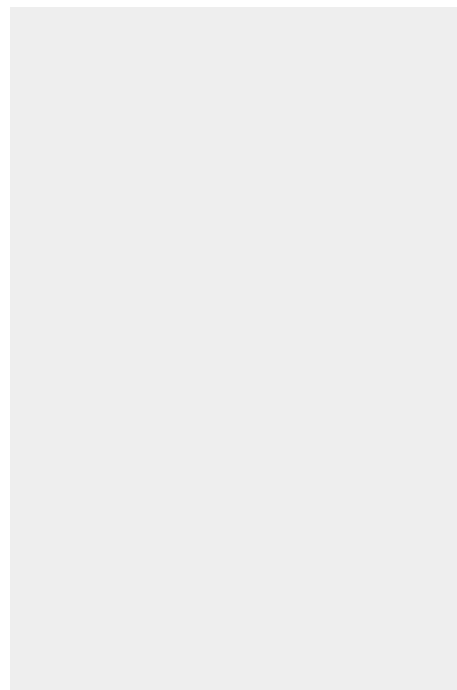
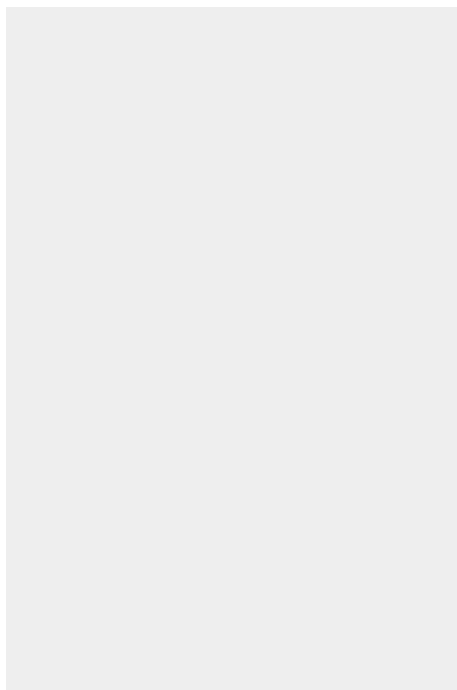


BK14 - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR PIED TEMPORAIRE



UGS : ME-CONF-5ab8b1a6d9091 | **Catégories :** [Panneaux](#), [Signalisation](#), [Signalisation Chantiers](#), [Signaux de Prescription](#) |

GALERIE D'IMAGES



DESCRIPTION DU PRODUIT

Panneau de signalisation de limitation de vitesse temporaire avec pied transportable.

Dénomination: B14 (vitesse maximale autorisée)

Fiche produit: BK14 - Vitesse maximale autorisée sur pied temporaire



Photos non contractuelles

Nous préciser à la commande la vitesse à inscrire sur le panneau.

Panneau certifié NF.

Face rétroréfléchissante: classe 1 ou classe 2.

Panneau en métal avec bord rigide et non agressif.

Le panneau est livré avec son bipied homologué.

Au choix: Ø 650 et Ø 850, classe 1 ou 2.

Préciser la vitesse du panneau à la commande.